

Être tuteur d'un candidat aux concours des bibliothèques

Préparations Callisto du réseau des CRFCB

4 juin 2024

Les préparations aux concours des bibliothèques Callisto (100% à distance) sont organisées par le **réseau des centres de formation aux carrières des bibliothèques** grâce au soutien financier du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche. Les CRFCB proposent, sur la plateforme callisto-formation.fr, un ensemble de contenus permettant de se préparer aux concours des fonctions publiques d'État et territoriale, ainsi qu'aux examens professionnels de la fonction publique d'État. Ces contenus sont élaborés par des professionnels des bibliothèques. Ils comprennent des fiches méthodologiques et de synthèse, des entraînements, des exercices interactifs, des activités collaboratives, etc. Des forums s'ajoutent aux contenus pédagogiques pour accompagner les stagiaires et répondre à leurs questions. Les forums sont animés par le réseau des CRFCB.

Le rôle du tuteur

Le tuteur est chargé de suivre individuellement un ou plusieurs candidat(s) préparant un concours à distance. Il le(s) conseille, le(s) motive et facilite leur travail. En tant que professionnel des bibliothèques, le tuteur est avant tout une personne ressource pour le(s) candidat(s).

Soutien pédagogique aux candidats :

- Le CRFCB de rattachement du tuteur indique à ce dernier les modalités selon lesquelles la première prise de contact va s'effectuer avec le stagiaire ;
- Il apporte aux candidats une aide méthodologique et sa connaissance de l'environnement professionnel des bibliothèques ;
- Il échange avec les candidats à raison d'une heure par mois en moyenne pendant toute la durée de la préparation (neuf rendez-vous d'une heure maximum) selon les modalités définies conjointement par le tuteur et le stagiaire ;
- Il assure une fonction de conseil (sur l'organisation de la préparation des candidats par exemple) et il aide les stagiaires à progresser dans leur travail en apportant sa connaissance du concours et du métier.

Relation avec le centre régional de formation

Chaque tuteur est accompagné et rémunéré par le centre régional de formation dans lequel les candidats sont inscrits. La provenance géographique est privilégiée pour l'inscription des candidats dans un centre régional.

Les candidats qui n'ont pas accès à l'offre Callisto dans leur région ou interrégion peuvent s'inscrire dans un CRFCB qui propose l'offre Callisto .

Le responsable des préparations aux concours du centre reste l'interlocuteur du tuteur pendant toute la durée de la préparation pour toutes questions d'organisation et de périmètre de la mission confiée au tuteur.

Le CRFCB est également responsable :

- D'informer les tuteurs et les candidats sur le fonctionnement de la plateforme et sur le déroulement pédagogique de la préparation ;
- De l'organisation technique de la préparation : inscriptions sur la plateforme, animation de réunions de rentrée ;

Être tuteur d'un candidat aux concours des bibliothèques

Préparations Callisto du réseau des CRFCB

4 juin 2024

- D'informer les tuteurs sur l'utilisation de la plateforme ;
- Du suivi financier et administratif des tuteurs recrutés.

Le tuteur quant à lui transmet au CRFCB les problèmes qu'il rencontre en lien avec la plateforme (problèmes techniques, incohérences pédagogiques, etc.). Il peut interpeller son CRFCB s'il rencontre des difficultés avec un candidat (s'il constate par exemple qu'un candidat manque d'assiduité dans sa préparation ou s'il est confronté à des problèmes techniques). Un bilan d'étape et un bilan de l'année écoulée peuvent être proposés au tuteur par le CRFCB.

Le CRFCB et le candidat

- Le CRFCB crée un accès à la plateforme de préparation à distance pour chaque candidat ; il s'assure qu'aucun problème technique n'empêche le candidat de se rendre régulièrement sur la plateforme ;
- Le CRFCB s'assure que chaque candidat dispose d'un tuteur.

Qui peut être tuteur ? Quelles compétences ?

Le tuteur doit être un agent des bibliothèques ayant préparé et réussi le concours que le candidat va préparer et/ou ayant été membre du jury. Il doit être capable d'assurer un soutien pédagogique et être intéressé par le partage de son expérience avec des personnes désireuses d'entrer dans le métier. Il peut être amené à proposer au candidat une méthodologie de travail adaptée pour maintenir un bon rythme de travail et la motivation du candidat. Les agents qui sont actuellement membres d'un jury de concours ne peuvent pas participer au dispositif de formation des CRFCB.

Rémunération de l'activité de tutorat

Le centre régional de formation auquel est associé le tuteur prend en charge sa rémunération. Il assure le suivi des heures de tutorat réalisées sur la base d'un calendrier déclaratif fourni par le tuteur. Un dossier de vacation est ainsi transmis au tuteur par le CRFCB. Les taux appliqués sont :

- 1 heure équivalent TD par mois et par personne encadrée, soit 43,50 euros bruts non chargés ;

Si le tuteur est aussi correcteur, 43,50 euros bruts non chargés pour la correction de deux copies de catégorie A ou trois copies de catégories B ou C.